

DECRET N° 95-308 du 18 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Georges GUEDOU,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Aurélien HOUSSOU, Ministre de l'Energie,
des Mines et de l'Hydraulique pour
compter du 04 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- WU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- WU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- WU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 04 Octobre 1995, Monsieur Georges GUEDOU, ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 MEDN 4 MTPT-MEMH 6
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 4 JORE 1.-